



SUR LE NUCLÉAIRE

L'actualité est particulièrement abondante dans le domaine du nucléaire et s'annonce très lourde pour 2006.

L' E.P.R.

C'est "l'European pressurized reactor" Un débat public à son sujet est en cours depuis le 19 octobre et jusqu'au 18 février 2006. On pourrait s'en réjouir, sauf que ce débat est une escroquerie puisque la construction de l'EPR est retenue par la loi d'orientation du 13 juillet 2005.

De plus, le Premier ministre a pris soin d'annoncer dès le 24 octobre que "au vu des conclusions du débat public en cours, EDF construira le premier réacteur EPR à Flamanville".

Le Président de la Commission nationale du débat public a expliqué avec beaucoup de subtilité que ce débat est seulement une occasion donnée au public de s'exprimer pour faire accepter la décision.

Ceci dit, l'EPR n'est pas construit. Il n'est pas question de désarmer pour la majorité des citoyens qui souhaite sortir du nucléaire.

Vous pouvez déjà manifester votre mécontentement auprès de la

Commission particulière du débat public (CPDP) - projet Flamanville 3

3 rue Treilhard 75008 Paris

courriel: contact@debatpublic-epr.org

Et, surtout, notez dès maintenant:

Rassemblement à Cherbourg les 15 et 16 avril 2006.

Rendez-vous le 15 à 14 h. quai Lawton-Collins.

Quatre forums auront lieu le 16 avril.

Renseignements: T. 02 33 88 09 06

www.stop-epr.org

Des transports collectifs seront organisés à parti du Puy-de-Dôme.



HISTOIRES DE FAUCHE

Les procès des faucheurs volontaires se sont succédés en 2005: Clermont, Riom, Grenoble, Versailles, Lille, Orléans.

Certains se sont tenus sur des faits antérieurs à la création du mouvement des faucheurs, contre des adhérents de la Confédération paysanne. Dernièrement, Monsanto, partie civile contre le syndicat, a demandé la saisie de son compte bancaire et récupéré en partie ses dommages et intérêts.

Dans le Puy-de-Dôme, 2 procès ont eu lieu cet automne. A Riom, celui des 6 faucheurs de Marsat pour une action d'août 2004, dans une parcelle d'essais de maïs OGM de la Sté Biogemma. Cinq personnes ont été condamnées solidairement à près de 200 000 euros de dommages et intérêts et à 4 mois de prison avec sursis. Une 6ème, accusée de violence, a été condamnée à 2 mois avec sursis et au versement provisoire de 1000 euros pour préjudice. Tous se sont pourvus en cassation (recours suspensif). Donc un nouveau procès...

A Clermont-Fd, ce fut le procès des 15 de Nonette pour une action d'août 2005, dans une parcelle d'essais de maïs OGM dits "thérapeutique", par la Sté Meristem Therapeutic. La particularité fut une garde à vue de près de 48 heures des personnes interpellées, suivie de leur comparution immédiate. La procédure de garde à vue n'ayant pas été respectée, trois personnes n'ont pas été poursuivies. C'est une victoire importante en termes de respect du droit.

Les 12 autres sont condamnés à 1 mois de prison avec sursis et au versement solidaire de 17 000 euros. Ils n'ont pas fait appel. Les parties civiles ont rapidement demandé le paiement des dommages et intérêts. Nous sommes maintenant dans la situation de risque de saisie des biens des personnes.



En fin d'année, à Orléans, ce fut une grande surprise, une immense victoire et beaucoup d'espoir avec la relaxe des 49 faucheurs jugés pour des actions de 2004 et 2005 sur des parcelles de maïs OGM de Monsanto. Le parquet et Monsanto ont fait immédiatement appel. Dans leurs motivations les juges ont retenu ce que les avocats des faucheurs plaident sans relâche: illégalité des essais, nécessité à agir face au danger imminent de dissémination dans l'environnement, principe de précaution. Il y aura donc un nouveau procès.

Procès également d'un autre genre à Clermont-Fd: celui des 3 "agri-managers" ayant agressé des faucheurs et saccagé des voitures lors de l'action de Nonette.

Un jour, peut-être plus rapidement qu'on ne le pense, la légitimité de la désobéissance civique des faucheurs sera reconnue

En attendant, la vigilance doit être constante et les actions pertinentes car la loi sur les OGM est en train de voir le jour. Cette loi va s'obstiner à vouloir gérer la coexistence que l'on sait impossible entre les cultures transgéniques et les autres.

L'agression par les OGM, à travers les brevets, la pollution génétique, l'industrialisation de l'agriculture, ... a fait naître un mouvement social de lutte important. Les soutiens sont nécessaires. Si vous souhaitez aider le **Comité de soutien 63 sans OGM**, vous pouvez envoyer vos dons à la Maison des Paysans Marmilhat 63370 Lempdes.

HUMUS

Nouvelle venue, l'association HUMUS lance une foire écobioologique à Chateldon (PDD) les 6 et 7 mai 2006.

Cette manifestation se veut un grand marché de producteurs et transformateurs bio et proposera une découverte des alternatives écologiques sur les autres aspects de la vie.

Paul ARIES, chercheur en sciences politiques, y présentera ses analyses sur "Développement durable et décroissance".

Et la démocratie ?

Le 11 janvier au matin, deux personnes du Puy-de-Dôme ont été interpellées à leur domicile, placées en garde à vue et interrogées après perquisition, saisie des disques durs des ordinateurs et de divers documents. Les interrogatoires se sont appuyés sur les écoutes téléphoniques.

Une autre personne, membre de l'Arche, a été également mise en garde à vue à Lyon.

L'objectif des enquêteurs était de trouver les meneurs des arrachages d'OGM et de comprendre le fonctionnement du comité de soutien et du collectif des faucheurs. Nous sommes dans le cadre d'atteinte à la liberté d'association.

Cette opération a été déclenchée suite à la plainte pour association de malfaiteurs déposée par Limagrain.

La multinationale auvergnate se pose en victime, invoque un complot international mené par ses concurrents. Elle tente le chantage à la délocalisation pour obtenir des financements et la neutralisation de tous ceux qui osent s'opposer à ses projets.

Il est grand temps que les citoyens se dressent contre ces organisations qui conduisent à la destruction du monde paysan, de notre environnement et de nos santés et pillent les fonds publics à grand renfort de subventions.

Puy-de-Dôme Nature Environnement

agrée par arrêté du 2 octobre 1995

19 rue Chabrol 63200 Riom

tél. 04 73 83 63 66 fax 08 25 17 79 60

pddne@laposte.net

<http://perso.wanadoo.fr/pddne>

directeur de publication Marcel Breugnot

imprimerie DROUIN 63170 Aubière

ISSN1152-8184 dépôt légal janvier 2005

Votre avenir dépend de vous...

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Tél. : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Liberté, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

En fin d'année, à Orléans, ce fut une grande surprise, une immense victoire et beaucoup d'espoir avec la relaxe des 49 faucheurs jugés pour des actions de 2004 et 2005 sur des parcelles de maïs OGM de Monsanto. Le parquet et Monsanto ont fait immédiatement appel. Dans leurs motivations les juges ont retenu ce que les avocats des faucheurs plaident sans relâche: illégalité des essais, nécessité à agir face au danger imminent de dissémination dans l'environnement, principe de précaution. Il y aura donc un nouveau procès.

Procès également d'un autre genre à Clermont-Fd: celui des 3 "agri-managers" ayant agressé des faucheurs et saccagé des voitures lors de l'action de Nonette.

Un jour, peut-être plus rapidement qu'on ne le pense, la légitimité de la désobéissance civique des faucheurs sera reconnue

En attendant, la vigilance doit être constante et les actions pertinentes car la loi sur les OGM est en train de voir le jour. Cette loi va s'obstiner à vouloir gérer la coexistence que l'on sait impossible entre les cultures transgéniques et les autres.

L'agression par les OGM, à travers les brevets, la pollution génétique, l'industrialisation de l'agriculture, ... a fait naître un mouvement social de lutte important. Les soutiens sont nécessaires. Si vous souhaitez aider le **Comité de soutien 63 sans OGM**, vous pouvez envoyer vos dons à la Maison des Paysans Marmilhat 63370 Lempdes.

HUMUS

Nouvelle venue, l'association HUMUS lance une foire écobioologique à Chateldon (PDD) les 6 et 7 mai 2006.

Cette manifestation se veut un grand marché de producteurs et transformateurs bio et proposera une découverte des alternatives écologiques sur les autres aspects de la vie.

Paul ARIES, chercheur en sciences politiques, y présentera ses analyses sur "Développement durable et décroissance".

Et la démocratie ?

Le 11 janvier au matin, deux personnes du Puy-de-Dôme ont été interpellées à leur domicile, placées en garde à vue et interrogées après perquisition, saisie des disques durs des ordinateurs et de divers documents. Les interrogatoires se sont appuyés sur les écoutes téléphoniques.

Une autre personne, membre de l'Arche, a été également mise en garde à vue à Lyon.

L'objectif des enquêteurs était de trouver les meneurs des arrachages d'OGM et de comprendre le fonctionnement du comité de soutien et du collectif des faucheurs. Nous sommes dans le cadre d'atteinte à la liberté d'association.

Cette opération a été déclenchée suite à la plainte pour association de malfaiteurs déposée par Limagrain.

La multinationale auvergnate se pose en victime, invoque un complot international mené par ses concurrents. Elle tente le chantage à la délocalisation pour obtenir des financements et la neutralisation de tous ceux qui osent s'opposer à ses projets.

Il est grand temps que les citoyens se dressent contre ces organisations qui conduisent à la destruction du monde paysan, de notre environnement et de nos santés et pillent les fonds publics à grand renfort de subventions.

Puy-de-Dôme Nature Environnement
agrée par arrêté du 2 octobre 1995
19 rue Chabrol 63200 Riom
tél. 04 73 83 63 66 fax 08 25 17 79 60
pddne@laposte.net
<http://perso.wanadoo.fr/pddne>
directeur de publication Marcel Breugnot
imprimerie DROUIN 63170 Aubière
ISSN1152-8184 dépôt légal janvier 2005

Votre avenir dépend de vous...

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Tél. : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Liberté, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

INCINÉRATEUR: ÇA CHAUFFE

Fin octobre, le VALTOM a décidé de signer la convention de délégation de service public négociée avec le seul candidat accepté, NOVERGIE (groupe SUEZ-SITA MOS).

Au moment où sont écrites ces lignes, nous ne savons pas vraiment si la signature est effective car il y a polémique et contestation au sein même des institutions.

Ce texte est un cahier des charges pour construire et gérer un "pôle de traitement" constitué d'un pré-traitement mécano-biologique, d'un méthaniseur et d'un incinérateur. Il s'agit d'un investissement très lourd (128 429 189 euros H.T.) qui implique une prise de risque énorme par la collectivité en cas d'annulation pour raison juridique ou politique.

En plus des pollutions spécifiques à l'incinération dont nous avons parlées dans nos derniers bulletins, cette grosse usine, unique et centralisée pour l'ensemble du département, va induire des pollutions liées au transport des déchets. Nous proposons des solutions sans incinération, de petite dimension et de proximité.

Le pré-traitement mécano-biologique, nouvelle tarte à la crème des multinationales du déchet, fait subir un début de compostage aux ordures brutes mélangées, puis sépare les fermentescibles des incinérables. Ces fermentescibles sont contaminés par tous les produits toxiques qu'ils ont côtoyés dans les poubelles. De plus cette vieille technologie, remise au goût du jour, a toujours fourni un tri de très mauvaise qualité. Au final, ce procédé détériore la qualité de la totalité de la filière biologique. La seule façon d'obtenir un bon résultat passe par un collecte sélective en porte à porte de la fraction fermentescible, pour tout le monde.

La capacité nominale annoncée de l'incinérateur (170000t/an) fait référence à un pouvoir calorifique élevé. Cela veut dire que la quantité réellement incinérée peut être bien supérieure pour peu que NOVERGIE décrète que les déchets sont moins combustibles que prévu! Cet artifice a été utilisé récemment pour l'incinérateur de LUNEL (encore le groupe NOVERGIE SUEZ: cet usine a été arrêtée en octobre pour ses dépassements des normes sur les dioxines). La convention prévoit donc que NOVERGIE puisse augmenter ses bénéfices en incinérant d'autres déchets que ceux des ménages.

Les élus du Conseil Municipal de Clermont-Fd et de la Communauté d'Agglomération sont très partagés. Au Conseil municipal de Clermont-Fd, une majorité fragile et disparate a voté une motion hostile au projet du VALTOM. Cette motion, non présentée par Serge Godard, a été toutefois repoussée au Conseil de la Communauté d'agglomération. Cependant, ces contorsions ne s'appuient pas sur le refus du principe même de l'incinération ni sur la nécessité de mettre en oeuvre le tri et le recyclage le plus performant.

La mobilisation et l'intervention des habitants est toujours aussi indispensable pour imposer les solutions sans incinération ni décharges géantes.

Expéditeur : PdDNE - 19, rue Chabrol - 63200 RIOM

Votre avenir dépend de vous...

Adhérez à Puy-de-Dôme

Nature Environnement !

(Bulletin d'adhésion en page 3)

DES OBEISSANCE CIVILE

COLLOQUE LES 17 et 18 MARS 2006

Le MOUVEMENT POUR UNE ALTERNATIVE NON VIOLENTE, en partenariat avec la CONFÉDÉRATION PAYSANNE et la revue SILENCE, organise à Lyon, les 17 et 18 mars 2006, un colloque sur la désobéissance civile

Ce sera l'occasion de faire le point des pratiques existantes, de les restituer dans une histoire et dans une stratégie et de faire reconnaître la légitimité de ce mode d'action dans le cadre démocratique.

Sont annoncés José BOVÉ, François ROUX, Jean-Marie MULLER ...

Lieu: complexe Latreille, 2 rue de Bourgogne, 69009 Vaise (accès métro).

Renseignements et inscriptions: MAN
187 montée des Choulans 69005 Lyon - tél 04
78 67 46 10.

LES VACHES ROUGES

C'est le nom d'une association locale qui travaille à la défense de la cause animale.

Pourquoi la Municipalité de Clermont-Fd s'acharne-t-elle à lui interdire de tenir un stand sur la voie publique ?

Tél. 04 73 93 62 18